

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 43 (1907)
Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

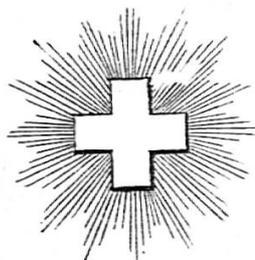
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le dessin des enfants.* — *Enseignement secondaire vaudois.*
— *Chronique scolaire : Genève. Vaud. Neuchâtel. France.* — *Bibliographie.*
— PARTIE PRATIQUE : *Comment faut-il apprendre ?* — *Composition : Les oi-
seaux (sujet d'imagination).* — *Dictées.*

LE DESSIN DES ENFANTS

Nos lecteurs se souviennent de l'enquête sur le *dessin des enfants*, terminée le 1^{er} février de l'année courante. Les lignes qui suivent ne sont qu'une étude sommaire destinée à dégager l'impression première qui se dégage de ces multiples et intéressants travaux.

(La Réd.)

L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE SUR LE DESSIN DES ENFANTS

Je ne veux pas tarder plus longtemps à donner à l'*Educateur* des nouvelles de l'expérience collective qui avait été faite l'hiver dernier, par son entremise, sur le dessin des enfants de nos écoles de la Suisse romande. Et tout d'abord, mes remerciements sincères aux nombreux instituteurs et institutrices qui ont bien voulu répondre à notre appel et suivre si consciencieusement les instructions qui avaient été données.

Les dessins de presque trois mille écoliers ont été ainsi réunis. C'est dire que le dépouillement de ces documents ne sera pas de sitôt terminé. Heureusement, un des élèves du laboratoire de psychologie, lui-même ancien instituteur, a bien voulu accepter de se consacrer tout entier à ce travail, et j'espère qu'il le mènera à bien. Ce sera long et délicat.

Qu'on se souvienne en effet qu'une des questions que nous nous étions posées était celle de la corrélation pouvant exister entre l'aptitude au dessin et l'aptitude pour les autres branches d'ensei-

gnement. Il faudra donc commencer par grouper tous les dessins faits par des enfants du même âge ; ensuite classer ces dessins au point de vue de la qualité, leur mettre des chiffres ; ce sera la partie la plus délicate du travail. Tel enfant, en effet, qui n'a pas mal copié la chaise, est déplorable dans le dessin d'illustration ou de fantaisie. Pour un autre, c'est le contraire. Il faudra donc apprécier l'ensemble des quatre épreuves ; à moins de ne prendre en considération que l'une des quatre. Ce sera à voir. Cela fait, on aura à dresser un grand nombre de tableaux (plus d'une centaine) pour établir les corrélations entre chaque note de dessin et l'aptitude ou l'inaptitude pour chaque branche d'enseignement.

Si j'indique ici la méthode que nous suivrons, c'est simplement pour montrer à tous nos collègues que si les résultats se font attendre, c'est parce qu'ils ne peuvent être dégagés qu'à la suite d'un travail de pointage extrêmement long et minutieux.

Certaines circonstances rendront difficile une appréciation exacte. Il semble, à l'inspection de ces dessins, que beaucoup d'enfants se sont copiés les uns les autres. Il eût fallu savoir aussi si on leur avait montré en classe ou fait exécuter à la leçon de dessin quelques-uns des sujets sur lesquels portait l'enquête (chat, corbeau et renard). Il serait intéressant aussi de savoir si le dessin de choix libre exécuté par un élève est un dessin de mémoire ou de fantaisie, ou s'il n'est que la copie de quelque chose qu'il avait sous les yeux, en classe.

S'il m'est permis de donner ici une impression générale, je dirai que j'ai été confondu de l'inaptitude au dessin de nos écoliers, surtout des plus âgés. L'une de nos correspondantes a adjoint à son envoi une lettre dans laquelle elle écrit ceci : « Voici les dessins de mes petits, c'est bien peu de chose, et je n'ose presque pas les envoyer. » Cette trop modeste collègue peut se tranquilliser ; les dessins de « ses petits » ne sont pas les pires et peuvent être placés sans trop y perdre à côté de ceux de quelques tout grands.

Il semble — c'est toujours sur une inspection très superficielle qu'est basé ce que je dis ici — il me semble que si ces dessins sont si mauvais, c'est moins par inaptitude au maniement du crayon que par défaut d'images précises dans la mémoire. En effet, la chaise ou le tabouret sont infiniment meilleurs que les autres croquis. Et cependant ces sièges n'étaient pas en eux-mêmes très faciles à exécuter, puisqu'ils impliquaient une perspective assez délicate.

Le chat — pauvre chat ! — a été maltraité de toutes les façons imaginables, et les croquis qui le concernent, ou sont censés le concerner, offrent la plus désopilante collection que l'on puisse

rêver. Quant à Maître Renard, il vaut mieux n'en pas parler ; véritable protéé, on lui voit revêtir toutes les formes, depuis celle de l'éléphant ou du rhinocéros jusqu'à celles du ciron ou de la simple amibe. Monsieur du Corbeau est mieux partagé : on reconnaît le plus souvent qu'il est un oiseau. Le fromage est placé en général dans son bec. Parfois, on l'a représenté en l'air, au milieu de sa chute. Plus rarement on l'a mis dans la gueule du renard. Souvent ces diverses situations coexistent sur la même figure ; cela fait trois fromages, et des numéros (1, 2, 3) placés à côté de chacun d'eux font comprendre qu'il s'agit des trois moments d'un même accident. C'est quelquefois une ligne pointillée, partant du bec du corbeau, et allant rejoindre la gueule de son trop rusé camarade, qui est chargée de nous indiquer la trajectoire suivie par le corps du délit.

Combien un simple coup d'œil jeté sur ces images nous instruit sur tout ce qui se passe dans ces cervelles d'enfants !

Il serait prématuré de tirer la moindre conclusion pédagogique de cette première inspection des dessins recueillis. Je voudrais seulement citer quelques fragments d'une lettre d'une institutrice de Lausanne qui s'est soumise elle-même à l'épreuve des dessins :

« Je n'ai pas de base suffisante en dessin et je me sens au désespoir quand je songe qu'en onze ans d'école primaire et supérieure, pas une fois je n'ai eu à dessiner d'après nature, — sauf pourtant un tabouret, une seille, une cafetière et un vase grec dont je ne me souviens pas sans émotion : il fut une révélation du charme de la ligne.

» Comment, après cela, dessiner un chat, un renard ou un corbeau ? Et c'est pourtant ce dessin rapide, qu'en tant que maîtresse d'école, je voudrais tant pouvoir faire avec quelque exactitude. J'entrevois bien par quel travail personnel j'y pourrais parvenir, mais le temps me manque aujourd'hui, et je regrette amèrement ce que l'école ne m'a pas donné, en souhaitant qu'elle le donne à la génération nouvelle. Plus de dessin d'après nature, plus d'intelligence du but à atteindre, moins de travail machinal et irraisonné... »

J'ai à peine besoin de dire que cette collection de dessins, qui restera déposée au laboratoire de psychologie, à l'Université de Genève, est à la disposition de tous ceux de nos collègues qui désireraient la consulter.

Ed. CLAPARÈDE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE VAUDOIS

Le nouveau projet de loi sur l'instruction publique secondaire, qui va prochainement être soumis au Grand Conseil, n'apporte pas de profondes modifications organiques à notre édifice scolaire. La charpente et les murs subsistent à peu près tels quels. L'aménagement intérieur, en revanche, est transformé sur plus d'un point. On s'est inspiré pour ce travail de refonte et d'adaptation des idées de réforme discutées chez nous et autour de nous et, en particulier, de celles émises par la *Société vaudoise des Maîtres secondaires*, à la suite du remarquable rapport de M. Millioud, professeur à l'Université.

Le projet marque d'abord la différence entre l'enseignement secondaire proprement dit et l'école primaire supérieure. Le premier est destiné aux élèves qui veulent recevoir une culture générale plus forte, la seconde est le couronnement de l'école primaire.

L'article 2 du projet groupe les établissements suivant leur nature et le but qu'ils visent. Les uns, établissements de culture générale, conduisent aux études supérieures; les autres constituent des écoles spéciales ou professionnelles.

Quelques appellations sont changées. Le terme « école industrielle » disparaît pour faire place à celui de Collège scientifique, base du Gymnase scientifique déjà existant, comme le Collège classique précède le Gymnase classique. L'Ecole de commerce s'appellera « Ecole supérieure de commerce », le *Congrès international* de Milan, en 1906, ayant classé les écoles suisses, qui ont au minimum trois années d'études, dans la catégorie des Ecoles supérieures de commerce.

Au chapitre des « Ecoles normales », nous voyons que les Ecoles normales comprennent: 1^o une Ecole normale d'instituteurs; 2^o une Ecole normale d'institutrices composée de trois sections; 3^o une Ecole d'application. Le nombre des classes de cette école n'est donc pas fixé. Aujourd'hui l'Ecole d'application compte trois classes: une classe enfantine (jardin d'enfants), une pour les élèves du degré inférieur et une pour les degrés moyen et supérieur de l'école primaire. Il se peut que l'on tienne un jour à renforcer encore la préparation pratique du corps enseignant primaire en ouvrant de nouvelles classes d'application. La loi nouvelle permet ces développements successifs.

La loi du 19 février 1892 fixait à 15 ans l'âge minimum d'admission à l'Ecole normale des garçons, alors qu'elle le maintenait à 16 ans dans la division des jeunes filles. Il avait fallu prendre cette mesure exceptionnelle à la suite de l'adoption de la loi du 9 mai 1889 sur l'instruction publique primaire, qui autorisait les communes à libérer les enfants de l'école à 15 ans. On sait que, dans les premières années

qui suivirent la mise en vigueur de la loi sur l'enseignement primaire, un très grand nombre de communes profitèrent de cette faculté qui leur était laissée. Aujourd'hui, dans tout le canton, sauf dans une vingtaine de localités, on est revenu à la libération à 16 ans, et les raisons qui parlaient en faveur de l'admission à l'Ecole normale des garçons à 15 ans n'existent plus.

Il y avait, au reste, de sérieux inconvénients à ouvrir l'Ecole aux jeunes gens de 15 ans. On constate chez eux une réelle insuffisance de développement si on les compare à leurs camarades de 16 ans. De plus, les classes manquent d'homogénéité ; les uns ont fait leur instruction religieuse, d'autres doivent la terminer au cours de leurs études et il faut organiser à leur intention une section de catéchumènes. Ces dispositions sont fâcheuses et apportent du trouble dans la marche régulière de l'enseignement. Avec la nouvelle loi, ces inconvénients disparaîtront. Au surplus, le Département de l'instruction publique pourra, si la chose est nécessaire, accorder des dispenses d'âge aux élèves ayant terminé leur instruction primaire dans les rares communes qui libèrent de l'école à 15 ans. Tous les cas sont ainsi prévus.

La loi de 1892 prévoyait déjà la création de cours spéciaux pour les maîtresses de classes enfantines et pour celles des travaux à l'aiguille. Ce n'est que trois ans plus tard, toutefois, que ces cours furent provisoirement organisés par la mise en vigueur du règlement du 19 septembre 1895. Leur durée, fixée au début à quatre mois (de novembre à mars), fut successivement portée à six, puis à neuf mois, dès 1902. De fait, elle est aujourd'hui d'un an, à peu de chose près, puisqu'elle s'étend d'octobre à juillet. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il n'est pas possible de former un personnel enseignant en un laps de temps moins long. L'âge d'admission dans les deux sections des cours spéciaux est fixé à 17 ans. Il n'est pas possible, en effet, de placer à la tête des classes, même enfantines, des institutrices qui n'ont pas la maturité d'esprit voulue. A cet égard, l'expérience prouve que la limite d'âge ne peut pas, sans dommage, être fixée au-dessous de 18 ans.

Une des dispositions les plus importantes du nouveau projet de loi est celle relative à la préparation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire. Espérons que les articles nouveaux (82 et 83) trouveront bientôt leur application dans les règlements d'exécution et ne resteront pas lettre morte comme ceux de la loi de 1892. Il ne doit pas être dit que seul le canton de Vaud ne fasse rien pour préparer à la pratique de leur profession les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement secondaire public et estime que pour enseigner quelque chose, il suffit de le savoir.

Voici, enfin, les dispositions relatives aux traitements :

Art. 93. Le traitement des directeurs ou directrices des établissements communaux est fixé par les autorités communales sur le préavis de la commission scolaire et sous réserve de l'approbation du Département de l'instruction publique.

Le traitement des directeurs des établissements cantonaux est fixé par le Conseil d'Etat lors de leur nomination. Le minimum de ce traitement est de 4000 fr. Si le directeur est en outre chargé d'un enseignement, son traitement est augmenté proportionnellement au nombre de ses leçons.

Art. 94. Dans les écoles supérieures, les gymnases de jeunes filles et les collèges communaux, le minimum du traitement est fixé comme suit :

Pour les maitres secondaires, 3000 fr. ;

Pour les maitresses secondaires, 2400 fr.

Ces traitements, ainsi que ceux des maitres et maitresses pour enseignements spéciaux, sont fixés par les autorités communales, sous réserve de l'approbation du Département.

Art. 95. Les maitres et maitresses des écoles supérieures, des Gymnases de jeunes filles et des collèges communaux ne peuvent être tenus de donner plus de trente heures de leçons par semaine.

Art. 96. Les maitres du Collège scientifique, du Collège classique, des Ecoles supérieures de commerce, d'administration et de chemins de fer, des Ecoles normales, reçoivent un traitement minimum de 4000 fr. Le prix des heures supplémentaires est fixé pour chaque cas particulier par le Conseil d'Etat, dans les limites de 100 à 200 fr. l'heure hebdomadaire.

Les traitements des maitres spéciaux sont fixés dans chaque cas par le Conseil d'Etat.

Art. 97. Les maitres des établissements secondaires cantonaux ne peuvent être tenus de donner plus de 25 heures par semaine.

Art. 98. Les traitements des maitres et maitresses secondaires sont, en outre, augmentés comme suit, d'après les années de service :

a) Pour les maitres :

Après	3 ans,	fr. 100	par an.
»	6 »	200	»
»	9 »	300	»
»	12 »	400	»
»	15 »	500	»
»	20 »	600	»

b) Pour les maitresses :

Après	3 ans,	fr. 60	par an.
»	6 »	120	»
»	9 »	180	»
»	12 »	240	»
»	15 »	300	»
»	20 »	350	»

Ces augmentations sont à la charge de l'Etat. Elles sont payées proportionnellement au temps de service pendant l'année.

Art. 99. Sont mis au bénéfice des dispositions de l'article 98 :

- 1^o Les directeurs des établissements cantonaux d'instruction secondaire ;
- 2^o Les maîtres spéciaux et les maitresses spéciales chargées d'au moins 20 heures hebdomadaires dans les écoles secondaires.

Art. 100. Les maîtres spéciaux et les maitresses spéciales qui n'ont pas 20 heures de leçons par semaine, mais qui en ont 10 ou plus, reçoivent des augmentations pour années de service égales à la moitié de celles fixées par l'art. 98.

Art. 101. Le nombre des années de service est compté dès l'entrée du maître ou de la maitresse dans l'enseignement public dans le canton.

Les heures de surveillance sont assimilées aux heures de leçons.

Art. 103. Une loi spéciale fixe la pension de retraite du personnel enseignant secondaire.

Art. 104. Les maîtres et maitresses secondaires peuvent être appelés à donner des leçons jusqu'à concurrence du maximum fixé par les articles 95 et 97, dans d'autres établissements que ceux auxquels ils sont attachés.

La somme totale des dépenses en plus occasionnées aux communes par l'augmentation du traitement initial des maîtres et des maitresses secondaires ne dépassera pas 20 000 francs.

Quant aux charges nouvelles qui seront imposées par l'Etat en application de l'art. 98 du projet (années de service), de l'art. 96 (maîtres cantonaux) et de l'art. 4 (subventions), elles peuvent être évaluées à 70 000 francs environ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — On vient d'inaugurer, à très bref intervalle, dans les communes suburbaines des Eaux-Vives et de Plainpalais, deux bâtiments scolaires qui complètent fort heureusement le cercle des écoles disséminées sur la périphérie de notre ville. Le 30 septembre a eu lieu la cérémonie d'inauguration de l'école de la rue des Eaux-Vives, sous la présidence de M. le maire Gignoux, et le 22 octobre celle de l'école de la Roseraie, présidée par M. Page, maire de Plainpalais. Dans les deux cas, le Conseil d'Etat, le Conseil municipal de la commune intéressée, les Municipalités des communes voisines, le corps enseignant étaient représentés. Les deux bâtiments, dont l'aspect extérieur est fort agréable, possèdent tous les aménagements intérieurs que comporte l'hygiène scolaire moderne. On ne peut que se réjouir de voir les communes et l'Etat réunir leurs efforts pour loger les enfants, durant leurs années d'école, dans les meilleures conditions de salubrité et de confort.

VAUD. — **A propos d'une erreur.** — Un des journaux de la presse quotidienne a signalé, dans le recueil de calcul écrit du degré intermédiaire des écoles primaires du canton de Vaud, un grave lapsus, remarqué par l'auteur du communiqué seulement trois ans après l'apparition de l'ouvrage. Dans la même ligne une lourde faute d'orthographe et une grossière erreur de calcul, coïncidence

malheureuse et qu'il aurait été avantageux de faire disparaître sitôt qu'elle a été remarquée, bien qu'elle eût quelques chances de ne porter aucun préjudice à l'enseignement concernant les mesures de longueur dans la troisième année du degré intermédiaire. Or il paraît que la faute d'orthographe est imputable à un auteur très versé en littérature, et dont nos meilleurs journaux publient volontiers les articles ; celle de calcul à un homme que les questions de ce genre embarrassent en général assez peu. Mais la critique d'un livre est plus aisée à faire que son élaboration. Il y a surtout moins de risques à courir. X.

Corps enseignant neuchâtelois. — L'assemblée générale de la Société pédagogique neuchâteloise a décidé d'adresser au Grand Conseil une pétition pour demander que le traitement des régents et des régentes soit augmenté de 20 pour cent.

FRANCE. — La France enrôle chaque année dans ses régiments plus de 15 000 recrues illettrées ! Le *Manuel général* rend responsable de cette situation l'organisation des classes dont l'effectif est encore beaucoup trop chargé.

BIBLIOGRAPHIE

Résumé d'arithmétique. Système métrique. Fractions, par R. Hierholtz, professeur au collège de Montreux.

Sous ce titre, la librairie A. Lapie, 5, rue de la Louve, à Lausanne, vient de publier une brochure de seize pages où sont contenues les principales règles de la numération, du système métrique, de la densité et des fractions ordinaires. On y trouve, sous la rubrique *Nombres utiles*, le poids, le diamètre et le titre de nos monnaies d'or et d'argent, une liste des monnaies étrangères les plus usitées, quelques anciennes mesures fédérales, diverses mesures de longueur des pays voisins et le poids spécifique des principaux corps. La brochure se termine par la table des nombres premiers inférieurs à 5000.

En somme, l'ouvrage de M. R. Hierholtz peut rendre des services. Il serait utile à la veille des examens, lorsqu'il s'agit de se remémorer rapidement les règles apprises pendant l'année. En outre, son prix modique (50 centimes) le met à la portée de toutes les bourses. F. MEYER.

Hygiène de la gorge, de l'oreille et du nez, par le docteur Mermod. Lausanne, Payot et Cie. Prix : fr. 1,50.

Cet opusculé fait partie d'une collection en préparation qui comprendra : Dr Bourget, *L'hygiène de l'estomac* ; Dr Marc Dufour, *Hygiène des yeux* ; Dr Combe, *Hygiène générale et hygiène de l'enfance* ; L. Winzeler, *Hygiène de la bouche et des dents*.

La brochure de M. Mermod est écrite dans une langue très claire et dépourvue de tout l'appareil scientifique qui rebute si souvent le lecteur peu au courant de la terminologie savante. On lira avec plaisir ces conseils sagaces marqués au coin de l'expérience et du bon sens, entre autres *l'art de savoir se moucher*. A noter : « Une gifle, appliquée bien à plat sur l'oreille, produit facilement une perforation du tympan. Avis aux maîtres d'école un peu vifs et impatientes. »

PARTIE PRATIQUE

Comment faut-il apprendre ?

(Leçon de psychologie.)

L'exposé des divers systèmes de psychologie qui cherchent à expliquer à l'homme les mystères de la vie du moi serait sans utilité pour nos élèves. Ce serait perdre son temps et sa science que d'essayer de les faire assister à la lutte des conclusions qui se disputent l'honneur d'interpréter scientifiquement les faits de conscience.

A côté d'une foule d'opinions controversées, il existe cependant de nombreux points acquis, des constatations indéniables qui permettent au pédagogue de tirer certaines conclusions pratiques capables de le guider dans son art et que, du reste, l'empirisme avait déjà signalées.

Et ce n'est pas seulement au pédagogue lui-même que la connaissance du moi humain et de son mécanisme intime est d'une grande utilité, c'est aussi à tout homme désireux de posséder une vie intellectuelle et morale normale et saine.

On peut donc essayer, me semble-t-il, d'initier dans un but tout prochain et tout pratique les élèves avancés de nos classes primaires aux recherches de la psychologie, en leur présentant quelques-uns des faits les plus simples, les plus frappants et les plus constants de la vie de l'esprit. Il ne me paraît pas impossible — l'expérience venant appuyer mon affirmation — d'aborder avec eux l'étude de l'habitude, de l'attention, de la mémoire, de façon à en tirer des directions utiles pour leur travail scolaire et pour l'avenir de leur vie intellectuelle et morale.

Essayons d'observer avec leur collaboration le fait de l'*association des idées*, non pas dans le dessein d'en rechercher l'application scientifique, mais avec le désir de montrer à nos élèves *comment il faut apprendre*, comment il faut associer nos idées afin qu'elles demeurent dans le trésor de notre mémoire et que nous puissions les en tirer au moment favorable sans une dépense trop considérable d'énergie intellectuelle. Montrons-leur, si possible, par l'étude de ce fait, que la connaissance du mécanisme de leur vie intellectuelle, vient appuyer les exhortations dont nous avons si souvent besoin d'émailler l'exposé de nos leçons.

De même qu'il y a certains aliments préférables à d'autres et que toutes les manières de se nourrir ne profitent pas également bien à notre organisme physique, de même certaines connaissances et surtout certaines manières de se les approprier ne profitent pas également bien à notre organisme intellectuel. Il faut *apprendre à apprendre* comme il faut apprendre à se nourrir.

(La leçon qui va suivre pourrait servir d'exercice préparant un travail de rédaction.)

L'ASSOCIATION DES IDÉES

1^o *Constatations*. Il s'agit, tout d'abord, de questionner nos élèves. Amenons-les à constater que leurs idées s'associent, que, par exemple, tel endroit du village leur rappelle un souvenir, que tel mot leur suggère un fait de l'histoire suisse, que telle couleur les amène à penser à un animal ou à une fleur. Cet interrogatoire fournira un exercice du plus vif intérêt pour nos élèves, et sera pour le maître une source de découvertes instructives.

La conclusion que nos élèves eux-mêmes devront être appelés à formuler aussi clairement que possible, c'est que *nos idées s'associent* très facilement, qu'*une idée étant donnée, une ou plusieurs autres idées* deviennent ses compagnes habituelles.

Ce premier point nettement mis en lumière, poursuivons nos interrogations de manière à faire comprendre à nos élèves que toutes les associations d'idées ne sont pas d'égale valeur. Autrement dit : il en est de très naturelles, de très explicables, de très logiques ou du moins dont le caractère naturel et logique apparaît très facilement. Elles ont l'air d'être la création de l'intelligence, de la réflexion, tandis que d'autres sont bizarres, baroques et déroutent nos prévisions et nos explications. Il est assez naturel qu'une fenêtre en demi-cercle nous fasse penser à un œil de bœuf ou qu'un papillon nous rappelle un étourdi. Il est en tout cas plus étrange qu'un nombre fasse penser à une chèvre ou une couleur quelconque à Napoléon I^{er}. Que conclure de ce second groupe d'observations ? Les associations d'idées les moins logiques et les plus extravagantes sont évidemment celles qui ont le moins de chance de se rencontrer simultanément dans deux ou plusieurs cerveaux. Ainsi, il est évident qu'on trouvera plus facilement deux personnes pour lesquelles l'idée d'une fenêtre ronde s'associe à l'idée d'un œil que deux personnes pensant toutes deux à Napoléon en voyant une même couleur. Faisons découvrir cela à nos élèves et ils concluront sans trop de peine que *les associations d'idées ont d'autant plus de valeur qu'elles sont plus logiques, plus intelligentes*, qu'elles se présenteront naturellement à la fois chez un certain nombre de personnes. Ces deux premières constatations établies : le fait de l'association des idées et la valeur inégale de ces associations, passons à une troisième observation, qui pourrait être traitée en second lieu, du reste. Une petite expérience nous fera voir la diversité étonnante des associations d'idées et leur caractère imprévu. Elle nous montrera qu'*une idée étant donnée, nous ne pourrions pas savoir où elle conduira notre esprit*.

Prenons, par exemple, le mot *lune*. Prononçons-le intelligiblement devant nos élèves, montre en main. Après quelques secondes d'attente, demandons à quelques-uns d'entre eux à quoi ils pensent et par quels chemins ils sont arrivés du mot ou de l'idée lune au point où ils sont. Les réponses obtenues permettront de voir qu'*il était impossible de dire d'avance où cette idée allait conduire* et que la même idée a mené la pensée dans une infinité de chemins. Pierre, Jacques et Jean n'ont pas été conduits au même point par l'idée lune, et même si Pierre pensait demain à la lune, il est bien possible que cette idée ne ferait pas naître alors en lui les mêmes pensées qu'aujourd'hui.

2^o *Explication*¹. Il faut maintenant essayer de se représenter le pourquoi de ces faits. On cherchera à donner aux élèves non pas tant une explication scientifique qu'une représentation spatiale, visuelle, schématique, une image parlante qui ne sera pas une conception absolument adéquate aux faits, mais qui en fera sortir les éléments utiles pour la conduite pratique.

La substance nerveuse des organes cérébraux est formée de deux éléments : les fibres et les cellules. Les premières conduisent des vibrations, des impressions, des vagues ou ondes nerveuses, des ordres, etc.

Les cellules sont les centres où se répercutent ces impressions, où elles se mo-

¹ Je passe rapidement sur cette partie qui ne fait qu'indiquer la marche à suivre.

difient, se transforment et se gravent. Les cellules sont modifiées elles-mêmes, semble-t-il, par tout ce qu'apportent les fils conducteurs qui font communiquer le cerveau avec le monde extérieur et intérieur et le renseignent sur l'état de notre corps et de notre environnement. C'est ainsi qu'une couleur provoque sur le fond de mon œil un certain ébranlement qui, par les fibres conductrices du nerf optique, va mettre en mouvement d'une manière spécifique les cellules nerveuses correspondantes.

Si, par exemple, j'ai vu la couleur verte, l'impression reçue a ébranlé un certain nombre de cellules de mon cerveau. Et si, lorsque j'ai vu cette couleur dans ma tendre enfance, ma mère m'a dit : vert, chaque fois que la même impression ébranlera à nouveau les cellules modifiées par la *sensation* du vert, d'autres groupes de cellules ébranlées par le *son* vert transmis par mon oreille vibreront en même temps et, quand on me demandera le nom de la couleur que j'ai vue, je répondrai : c'est la couleur verte.

Les traces produites par ces ébranlements se sont rencontrées, croisées, associées, harmonisées. On peut employer le terme qu'on voudra pour dire qu'elles sont dans des relations telles que, depuis lors, j'ai appelé vert ce que je voyais vert.

(La difficulté, au point de vue théorique, est précisément de se rendre compte comment, dans l'intérieur des centres nerveux, la pure sensation se transforme en idée qui est un *quid aliud*, un quelque chose de différent, dont la sensation est la condition constante ; mais il n'est pas besoin d'avoir résolu l'énigme pour exposer les faits psychologiques observables.)

Si, maintenant, au lieu que deux traces seulement s'associent, j'ai plusieurs tracés entrecroisés ou plusieurs impressions unies entre elles, quand l'une d'elles apparaîtra, mettant en quelque sorte les cellules nerveuses dans l'état où elles étaient lorsqu'elles furent ébranlées pour la première fois, il est clair que les idées associées apparaîtront aussi.

Et comme il y a une foule de traces dans notre cerveau, comme la matière nerveuse plastique est modifiée par nos impressions dans une infinité de directions et d'une infinité de manières, comme la chaîne et la trame de nos idées s'enchevêtrent d'une façon imprévisible, il suffit d'aborder dans une des directions cette matière modifiable pour que des idées imprévues s'éveillent, que des idées associées surgissent. Il est donc relativement facile de comprendre comment l'idée « lune » peut faire suivre à ma pensée une foule de traces et pourquoi il est impossible de dire d'avance laquelle elle choisira.

Des dessins schématiques tracés au tableau noir feront aisément saisir ces explications à nos élèves.

(A suivre.)

L. S. P.

COMPOSITION

(L'imagination joue un grand rôle dans toute la vie de l'homme. Elle est l'origine des moindres inventions comme des plus hautes. Dans les sciences, elle suggère les hypothèses et fait trouver les moyens de les vérifier. Elle est ouvrière d'idéal et inspiratrice de l'art. Elle féconde la vie en suggérant les grandes ambitions et les vastes espoirs.)

(Nouveau Larousse illustré).

I

Mes amis, aujourd'hui notre leçon de rédaction ne comportera ni compte-rendu, ni description, ni lettre d'affaire. Nous voulons une fois essayer d'inventer

ensemble une petite histoire et nous verrons ainsi ceux qui possèdent cette belle faculté qu'on appelle l'imagination. Notre récit mettra en cause deux personnages principaux : Dieu et un oiseau ; deux personnages secondaires : un chat et un lion. Il nous faut encore un fil conducteur pour que nous ne nous écartions pas trop les uns des autres dans la recherche de nos idées et que nous puissions travailler collectivement. Il s'agit de faire jouer à nos personnages leur rôle de façon à ce qu'à la fin de notre entretien nous sachions pour quelle raison les oiseaux sont ailés et pourquoi ils sont si nombreux dans les airs.

Pour donner l'exemple, je commencerai l'exercice :

MAITRE. — Supposons que de tous les animaux, les oiseaux furent créés en dernier lieu. Mais ils n'avaient pas la forme qu'ils ont aujourd'hui ; leur petit corps recouvert de poils n'avait pas d'ailes rapides. Pensez à un être incapable de voler, tenant à la fois de la souris et du poisson. Ainsi qu'arriva-t-il probablement le premier soir de l'existence de ces petites créatures si faiblement organisées ?

ELÈVES. — Réponses possibles : Elles étaient très fatiguées. — Elles étaient jalouses d'avoir vu d'autres animaux plus grands et plus forts. — Elles se cachèrent sous la mousse, tout effrayées. — *Elles décidèrent de se plaindre au Créateur.* (Si la réponse soulignée ne vient pas, le maître la provoquera habilement par ses questions.)

M. — Et laquelle d'entre elles fut renvoyée auprès du Créateur ?

E. — r. p. : Elles envoyèrent celle qui savait le mieux parler. — Celle qui était la plus courageuse — celle qui fut désignée par le sort — *celle qui était la plus malheureuse.*

M. — Très bien cette dernière réponse. Pourquoi déléguer la plus malheureuse d'entre elles ?

E. — r. p. : *Pour que Dieu la guérisse.*

M. — Et que dira-t-elle au Créateur ? Pensez à l'un des personnages secondaires.

E. — r. p. : C'est le chat qui m'a mordu. — *Le chat m'a planté ses griffes acérées.* — Le chat a pensé que je lui ferais un bon souper.

M. — Et comment messire chat s'y est-il pris pour l'attirer à sa portée ?

E. — *Il s'est caché, puis d'un bond est tombé sur sa victime.*

M. — Bien. Mais le chat, outre son caractère de carnassier, n'a-t-il pas un grave défaut ?

E. — Il est hypocrite. — *Il est flatteur et cruel.*

M. — C'est cela. Donc qu'aura-t-il fait probablement avant l'agression ?

E. — Il aura attiré sa victime par des paroles et promesses mensongères. — *Il aura ronronné de la façon la plus engageante et amicale.*

M. — Bien. Faisons maintenant intervenir notre dernier personnage. Quel fut le témoin de l'action perfide du chat et qu'en résulta-t-il ?

E. — Le lion vit cette scène et resta indifférent. — *Au contraire le lion ayant vu la lâcheté du chat prit la défense du plus petit.*

M. — Juste. Et qu'ordonna-t-il au brigand ?

E. — *Il ordonna au chat de laisser aller en paix la petite bête toute meurtrie.*

M. — Le chat obéit-il de suite ? Si oui, pourquoi ?

E. — Le chat obéit sur le champ parce qu'il eut peur du lion considéré par tous les animaux comme le roi, craint et respecté au moindre geste.

M. — Qu'est-ce que le Créateur éprouva à l'ouïe du récit de la victime ?

E. — r. p. : Il se fâcha et voulut punir le chat. — Il soigna le petit être souffrant. — *Il fut attristé.*

M. — Pourquoi fut-il attristé ?

E. — r. p. : *Parce que les animaux qu'il avait créés pour vivre ensemble ne s'aimaient pas les uns les autres.*

M. — Très bien. Mais Dieu ne voulant pas châtier, ni détruire ce qu'il venait de créer, que décida-t-il ?

E. — Il décida de soigner et de guérir la victime du chat.

M. — Dans sa toute-puissance, Dieu ne pouvait-il pas faire davantage ? — Pensez au but de notre historiette.

E. — *Il pouvait la transformer, faire qu'elle échappât aux ailes des carnassiers terrestres.*

M. — Comment cela ?

E. — En lui donnant des ailes.

M. — C'est justement ce qu'il fit. Et le Créateur fut-il content de la nouvelle merveille qu'il venait d'imaginer ?

E. — Oui, Monsieur. Dieu fut si content qu'à la minute même il en créa des myriades, variant la forme et la couleur de chaque espèce. Voilà pourquoi nous sommes réjouis par un si grand nombre d'oiseaux.

II

1. A l'aide des réponses soulignées, établir avec les élèves le plan qui se présentera approximativement comme suit :

- a) De tous les animaux, les oiseaux furent créés les derniers.
- b) Leur forme était différente de celle qu'ils ont aujourd'hui.
- c) Le chat attaque et maltraite un oiseau.
- d) Le lion prend la défense de l'oiseau.
- e) L'oiseau se plaint au Créateur.
- f) Le Créateur décide de transformer l'oiseau et lui donne les moyens d'échapper à ses ennemis.
- g) Joie du Créateur à la vue de l'être nouveau sorti de ses mains.
- h) Il en crée à l'instant des myriades.

III

Inviter les élèves à développer ce plan comme ils l'entendront. Ils donneront un travail dans le genre de celui-ci :

Les oiseaux.

De tous les animaux, les oiseaux furent créés en dernier lieu. Cependant il ne faudrait pas se les représenter comme ils sont aujourd'hui. C'étaient alors des bêtes étranges, à petit corps, sans ailes, recouverts de poils et non de plumes. Ils étaient donc incapables de voler et ressemblaient à la fois à un poussin et à une souris. Leur faiblesse était extrême et ils devaient facilement devenir la proie d'animaux plus grands et plus forts.

A la fin du cinquième jour, le soleil n'était pas encore complètement descendu vers le couchant que déjà un de ces petits êtres arrivait auprès du Créateur, en boitant des deux jambes. Le chat perfide, affamé de chair tendre et chaude, l'avait attiré dans son voisinage par son ronronnement engageant et amical, puis

d'un bond il l'avait terrassé. Le malheureux se croyait perdu ; déjà les griffes acérées lui labouraient la chair. Quelles souffrances !

Mais, ô miracle ! Le roi lion, témoin de cette scène, s'est avancé. D'un rugissement sonore et d'un geste de sa patte menaçante il a ordonné au brigand de lâcher sa victime. Et le chat s'en est allé lentement en lançant des regards obliques, chargés de haine du côté de la proie convoitée.

« Pauvre être innocent, dit le bon Dieu. Est-ce ainsi que tes frères plus forts se conduisent à ton égard ? Est-ce ainsi qu'ils comprennent l'amour fraternel et le support mutuel ? Quant à toi, petit être, tu seras secouru. Je ne puis pas faire de toi un géant ; toutes les places sont occupées ; mais je ferai en sorte que tu puisses échapper à tes persécuteurs. »

Puis il prit dans sa main le petit animal tout tremblant. Il lui lava ses blessures, les enduisit de baume ; il lui enleva sa robe de poils gris, souillée de sang et l'habilla de plumes fines, tendres et chaudes ; il lui donna aussi deux ailes solides et rapides ; enfin il remplaça la queue arrachée par quelques plumes bien droites et d'un riche coloris.

Après cette métamorphose, l'oiseau s'élança dans les airs en remerciant le Créateur d'une voix éclatante et joyeuse.

Et Dieu éprouva un si vif contentement de son œuvre dernière qu'avant le coucher du soleil il jeta dans l'espace des myriades de ces voiliers aériens, devenus les amis de l'homme qu'ils égayaient de leurs chants et leurs de couleurs.

(Conte imité de l'allemand.)

REMARQUE. — Il est évident qu'il n'y a pas nécessité pour le maître d'inventer lui-même chaque fois son histoire pour guider les élèves. Cela lui donnerait trop de travail. Les contes, les historiettes abondent. Il suffit de choisir celui ou celle qui conviendra le mieux à l'exercice de reconstitution que l'on se propose.

E. MÉTRAUX.

DICTÉES

La Gaule primitive.

Il y a cinq ou six mille ans, la Gaule n'était qu'un dôme immense de verdure. Les pins couvraient les hautes régions des montagnes ; sur les pentes et dans les vallées, le chêne, l'orme, le hêtre, l'érable et le bouleau, dans les plaines humides, le saule, dans les lieux sombres, le buis, se *disputaient* l'espace. A l'ombre de ces grands bois *erraient* le bœuf sauvage et d'innombrables bandes de sangliers. Sur le bord des rivières, le castor bâtissait ses chaussées, et l'abeille disposait en paix *ses* rayons dans le creux des chênes. Dans les montagnes, l'ours ; dans la plaine, le loup et le lynx, *étaient* les vrais maîtres du pays. L'homme, cependant, y était déjà venu depuis longtemps, et les grottes de nos collines ont conservé *ses* débris, *ses* armes : des outils en silex, des engins de chasse, des os *sculptés*, des bois de renne portant des dessins *gravés* ; cet homme vivait de la chasse et de la pêche ; il se nourrissait de la chair des animaux qu'il tuait et s'habillait de leur peau. On a également trouvé des traces de l'homme primitif en Suisse, principalement dans le canton de Schaffhouse. *D'après V. DURUY.*

Justifier l'orthographe des mots en italique. Homonymes des mots pin, saule, renne, pêche.

A. B.

En Suède.

Encore quelques tours de roue et nous atteignons un haut plateau nu, balayé par le vent, sorte de lande tourbeuse où l'eau suinte de toutes parts sous les flaques de neige dont le soleil n'a pas encore eu raison. Végétation des sept années de famine du songe de Pharaon, maigres bouleaux, pins rabougris, tordus, émergeant çà et là d'un sol noir coupé de flaques d'eau avec des touffes de carex. Au loin, un amphithéâtre de montagnes neigeuses ; tout autour, pas un être vivant. Les flaques de neige grandissent à mesure que monte le train ; maintenant, c'est le terrain qui fait tache, et des deux côtés de la voie les barrières disparaissent sous les grandes vagues blanches amoncelées tout l'hiver par le chasse-neige et par le vent. C'est le désert : il ne manque au tableau qu'un ours dessinant sur le pâle horizon sa noire silhouette pointue. Mais l'ours n'est pas là, rien n'est là ; seule la voix haletante de la locomotive rompt le silence glacé de cette vision sibérienne.

(E. Buttet.)

DR CHATELAIN.

Le col de la Forclaz.

Les pentes de la Forclaz, qui sont rudes à descendre, ne sont pas douces à monter. Outre que le sentier est à peine zigzagué, et que, du bas en haut, les aspects ne changent ni devant ni derrière, l'on n'y rencontre d'ailleurs l'aubaine d'aucun replat consolateur. Mais jusqu'à mi-hauteur, les noyers d'abord, les châtaigniers ensuite, défendent le sol contre les ardeurs du soleil ; et là où de bien-faisants rameaux ne se joignent pas en dôme au-dessus du sentier, on peut le quitter pour suivre, le long des vergers, l'ombre continue des grands arbres. Quelques touristes nous croisent ou nous dépassent.

Au bout de deux grandes heures, nous atteignons le sommet du col. De cet endroit, l'on aperçoit, tout au fond d'une étroite et nue vallée quelques grises toitures éparses sur un bout de pâturage : c'est Trient !

(Communiqué par W. D.)

R. TOEPFFER.

Le butin de Grandson.

I. — Dès que les Bourguignons furent entièrement *dispersés*, toute poursuite cessa, et les vainqueurs, s'étant *jetés* à genoux, remercièrent Dieu qui leur avait *accordé* une si belle victoire. Puis le pillage du camp commença. La plupart de ces pauvres Suisses étaient loin de connaître la valeur de tout ce qu'ils avaient *conquis*. Ils étaient *émerveillés* de tout cet éclat, mais ignoraient l'usage ou le prix de tant de choses *inconnues* à eux, simples habitants des montagnes. Ils vendaient la vaisselle d'argent pour quelques deniers, ne pensant pas qu'elle fût d'autre matière que d'étain ; les vases d'or et de vermeil leur semblaient lourds et incommodés, et, comptant qu'ils étaient de cuivre, ils se hâtaient de les changer ou de les vendre pour peu de chose. Ces magnifiques tentures de soie et de velours, *brodées* en perles ; ces cordes *tressées* d'or qui tendaient et attachaient le pavillon du duc ; ces draps d'or et de damas ; ces dentelles de Flandre ; ces tapis d'Arras, furent *coupés* et *distribués* à l'anne comme de la toile commune. Les trois gros diamants *pris* à Grandson furent *vendus* à des prix dérisoires par ceux qui les avaient *trouvés*. La renommée de ces diamants témoigne quelle était

la splendeur de ces princes de Bourgogne, dont les dépouilles se sont *distribuées* entre les rois, qui se les sont *enviées* et *disputées* à prix d'or¹.

GRAMMAIRE. — Le participe passé. Analyser chaque participe ; rechercher s'il est conjugué sans auxiliaire, ou avec un des auxiliaires avoir et être ; répéter les règles d'accord. — L'adjectif démonstratif. — « Qu'elle fût ». Cette forme est la 3^e personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, qui prend toujours un accent circonflexe. Analyser « Les vases d'or et de vermeil *leur* semblaient lourds et incommodes, et, comptant qu'ils étaient de cuivre, ils se hâtaient de les changer ou de les vendre ».

ORTHOGRAPHE. — La plupart ; éclat ; prix ; vaisselle ; velours ; diamant.

VOCABULAIRE. — Vaincre ; un vainqueur ; un vaincu ; je vains ; nous vainquons. — Camp (campagne). — Tapis (tapissier). — Chemin (cheminer).

FAMILLES DE MOTS. — Champ ; campagne ; champ ; champêtre ; camper ; campagnard ; campement. — Drap ; draper, drapier ; draperie. — Or ; orfèvre ; dorer ; dorure ; doreur ; terrain aurifère.

CONTRAIRES. — Incommode ; inconnu. Etude du préfixe *in* (*im* devant *m*, *p*, *b*, *il* devant *l*, *ir* devant *r*). Chercher, au moyen de ce préfixe, les contraires des mots : abordable ; acceptable ; accessible ; achevé ; accoutumé ; actif ; admissible ; altérable ; animé ; appliqué ; attentif ; attendu ; calculable ; capable ; combustible ; complet ; correct..., etc. ; mangeable ; meuble ; mobiles ; modéré ; pair ; parfait ; patient ; piété ; régulier ; réparable, résolu ; respirable ; lettré ; limité ; lisible.

EXERCICES ORAUX ET ÉCRITS : Chercher les homonymes des mots « comptant, dont, sont ». — *Comptant*, participe présent du verbe compter (calculer). — *Content*, adjectif signifiant heureux. — *Contant*, participe présent du verbe conter (dire une histoire). — *Dont*, pronom relatif (signifie duquel). — *Don*, substantif masculin, (signifie présent, cadeau). — *Don*, fleuve de Russie. — *Sont*, 3^e personne du pluriel du présent de l'indicatif du verbe être — *Son*, adjectif possessif (le sien). — *Son*, substantif masculin (bruit). — Répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'une rive inabordable ? Une chose inacceptable ? Une montagne inaccessible ? Un travail inachevé ? etc.

NOTE. — ¹ Le plus beau de ces diamants fut trouvé sur le chemin. Il était enfermé dans une petite boîte. Le soldat qui le trouva prit la boîte et jeta le diamant ; cependant, il changea d'idée, le rechercha et finit par le retrouver sous un chariot. Il le vendit au curé de Montagny près Yverdon pour un écu. Le curé le revendit trois écus à un Bernois, qui le revendit cinq mille ducats à un autre Bernois, riche marchand qui faisait le commerce avec Gênes. En 1482, les Génois achetèrent ce diamant sept mille ducats et le revendirent quatorze mille au duc de Milan, Louis Sforza. Jules II (pape) l'acheta vingt mille ducats. Actuellement, ce diamant orne la tiare du pape. — Le 2^{me} diamant fut acheté par un riche marchand, Jacques Fugger, qui le vendit à Henri VIII, roi d'Angleterre. Il appartient actuellement à la maison d'Autriche. — Le 3^{me} a appartenu tour à tour à la maison de Portugal, à celle d'Espagne et a fait ensuite longtemps partie des diamants de la couronne de France. (D'après de Barante).

(A suivre.)

A. B.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACE AU CONCOURS

Bussy-sur-Moudon. — Un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse de travaux à l'aiguille.

Fonctions légales.

Traitement : Fr. 300, par an, pour toutes choses.

Adresser les offres de services au département de l'instruction publique et des cultes, service de l'instruction, jusqu'au 11 novembre à 6 heures du soir.

NOMINATION

Dans sa séance du 1^{er} novembre, le Conseil d'Etat a nommé :
Directeur de l'école secondaire d'Echallens, M. Henri Renaud.

Fournitures scolaires

Le département de l'instruction publique et des cultes met au concours l'impression et la livraison de :

a) Une édition du **Recueil de calcul pour les cours complémentaires**, comprenant 10 000 recueils pour les élèves et 1000 recueils à l'usage du personnel enseignant.

b) Une édition du **Cahier de devoirs mensuels**, tirée à 60 000 exemplaires.

c) Une dite du **Carnet journalier**, tirée à 35 000 exemplaires.

Pour renseignements et conditions, s'adresser au bureau des fournitures scolaires, de 4 à 6 heures du soir, les 7, 8 et 9 novembre 1907.

Les soumissions, sous pli fermé et cacheté, porteront la mention de l'objet pour lequel elles sont envoyées. Elles seront ouvertes en séance publique au département de l'instruction publique, le 16 novembre à 4 heures du soir.

CHANTS RELIGIEUX pour chœurs mixtes et chœurs d'hommes, publiés par la Commission musicale de l'Eglise nationale.

Fascicules de huit pages à 0 fr. 30 (à partir de vingt fascicules à 0 fr. 20).

Six fascicules parus (trois pour chœurs mixtes et trois pour chœurs d'hommes) contenant chacun six chœurs, pour les fêtes chrétiennes et diverses circonstances.

S'adresser à M. BARBLAN, pasteur à Rances.

L'EXAMEN

de mon prix-courant illustré, contenant environ 450 différents genres et que j'expédie gratis et franco à chacun, vous persuadera que nulle part vous n'achetez les

Chaussures

aussi avantageusement et bonnes que chez moi. A prix modéré vous obtenez une chaussure garantie solide, seyant irréprochablement tout à fait selon vos exigences.

Ci bas un extrait de mon prix courant :

Souliers de travail pour hommes, solides, cloués	N° 40/48	Fr. 7.80
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées	» 40/48	» 9.—
Souliers de dimanche pour messieurs, garnis	» 40/48	» 9.50
Souliers de dimanche pour dames, garnis	» 36/42	» 7.30
Souliers de semaine pour dames, solides, cloués	» 36/42	» 6.50
Souliers pour garçons et fillettes	» 26/29	» 4.30

H Bruhlmann-Huggenberger, Winterthur

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

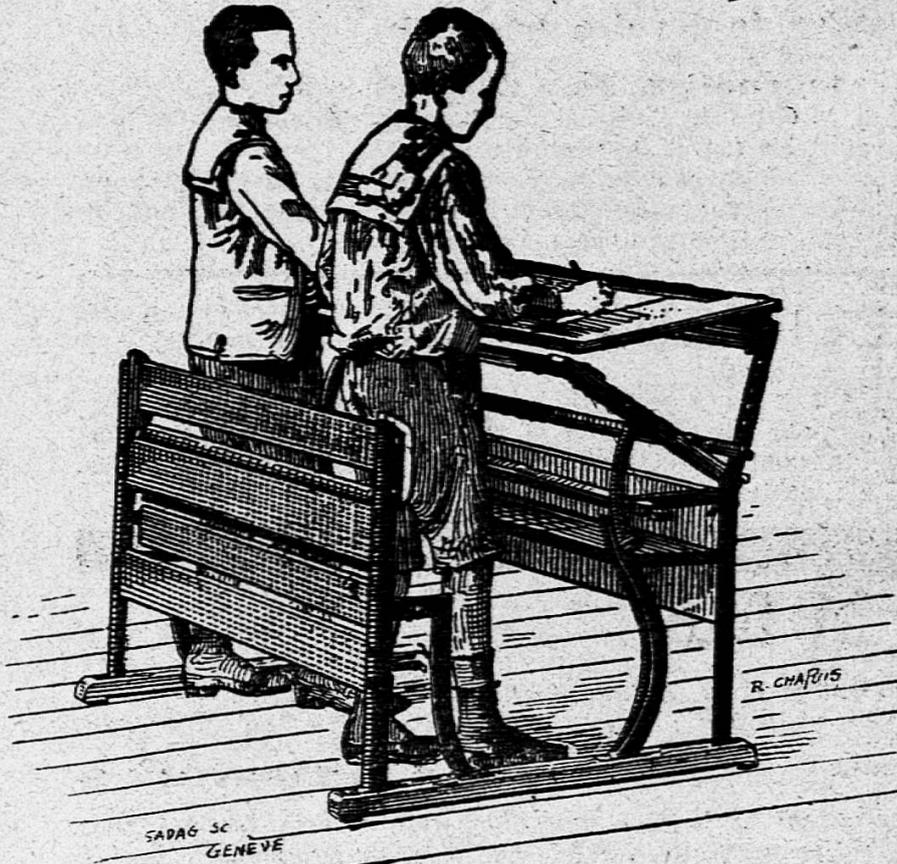
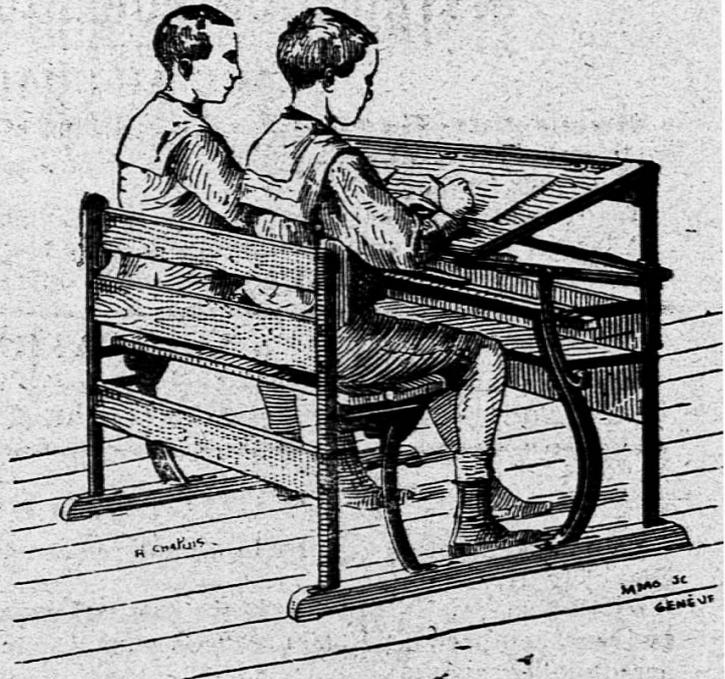
Maison
A. MAUCHAIN
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—

PUPIRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ
par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Fully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIÈRE FACILE

LES MACHINES A COUDRE

 **SINGER** 

sont sans rivales
pour l'usage de la **famille** et de l'**atelier**.

Plus de **mille** modèles
s'adaptant à toutes les professions.

EXPOSITION INTERNATIONALE

GRAND PRIX

Milan 1906

Paris 1900
Grand Prix



Expositions
universelles



St-Louis 1904
7 Grands Prix

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre

LES SUCCÈS DU THÉÂTRE ROMAND

<i>J.-H. BLANC.</i> — Moille-Margot à la montagne, charge vaudoise en 3 actes. — 5 h., 3 f.	1.50	<i>GENEVAY, E.</i> — Sami et le Grefrier à l'exposition de Milan, saynète en 3 actes. — 2 h., 1 f.	1.50
<i>BILLOD-MOREL, A.</i> — Ruse électorale, comédie en 1 acte. — 6 h.	1.—	<i>Pierre D'ANTAN.</i> — Le mariage de Jean-Pierre, saynète en 1 acte. — 2 h., 3 f.	1.—
— Fameux Poisson! comédie en 1 acte. — 7 h.	1.—	— Une fille à marier, comédie en 1 acte. — 3 h., 3 f.	1.—
<i>BLANC, M.</i> — Les maladresses d'un bel esprit, comédie en un acte. — 4 h., 1 f.	1.—	— L'héritage du cousin.	1.50
— La valse de Lauterbach, vaudoiserie en 1 acte. — 7 h., 6 f.	1.—	— Le remède à Belet.	1.25
<i>BORAIN, J.</i> — Ne laissez pas sortir le fou, comédie en 1 acte. 6 h.	1.—	— Parvenus.	1.50
<i>LAMBERT, A.</i> — Trois soupirants, comédie en 1 acte. — 5 h., 3 f.	1.20	— Les ambitions de Fanchette, comédie vaudoise en 1 acte. — 3 h., 2 f.	1.50
— L'amour est de tout âge, pochade en 1 acte. — 3 h., 4 f..	1.—	— A la recherche d'une femme, comédie en 2 actes. — 4 h., 3 f.	1.50
— L'idée de Samuel, pièce villageoise en 1 acte. — 3 h., 5 f.	1.—	<i>P.-E. MAYOR.</i> — Les deux moulins, comédie en 3 actes, pour enfants, avec chœur. — 3 h., 3 f. et figur.	1.25
— Le calvaire d'un candidat, pièce en 1 acte, en prose. — 5 h., 3 f.	1.25	Partition, piano et chants (en location). — Partition des chœurs (rab. par quantité). .	.50
<i>ROTH DE MARKUS, A.</i> — O ma patrie, fantaisie patriotique vaudoise en 1 acte et 1 tableau, avec musique. — 2 h., 2 f. ...	1.—	— Pour l'honneur, drame en 1 acte. — 3 f., 1 h.	1.—
Musique (piano ou orchestre) et décors en location.		— Ces dames, comédie en 1 acte. — 3 f.	1.—
<i>JUNG, Ch.</i> — Le testament, pièce vaudoise en un acte.	1.—	<i>PENARD, F.</i> — Un nouvel-an chez nous, comédie en 1 acte et 1 prologue.	1.—
<i>GENEVAY, E.</i> — Un philanthrope malheureux, comédie-bouffe en un acte. — 5 h.	1.25	— Le mariage d'Aloïs, comédie-vaudeville (avec chants populaires) en 1 acte et 1 prologue.	1.25
— Une tante embarrassante, saynète en 1 acte. — 1 h., 2 f. ...	1.—	<i>RIBAU, Ad.</i> — Figures disparues, comédie en 1 acte. — 2 h., 2 f.	1.—
		— L'Alpe consolatrice, comédie en 3 actes. — 9 h., 7 f.	1.50

LIBRAIRIE DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET DRAMATIQUES et des Écoles, Pensionnats, Instituts, etc.

Comédies. — Drames. — Vaudevilles. — Monologues. — Dialogues. — Opérettes. — Saynètes et scènes comiques. — Duos et chansons comiques avec parlé. — Rondes. — Pantomimes. — Guignols. — Chœurs de circonstance pour distribution de prix, promotions, fêtes scolaires, etc., etc. — Chœurs d'enfants et de femmes. — Chœurs mixtes et chœurs d'hommes.

IMMENSE CHOIX

CHEZ **FOETISCH FRÈRES** (S.A.)

Magasin général de musique
LAUSANNE

Lausanne. — Imprimeries Réunies.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIII ANNÉE — N° 46.

LAUSANNE — 16 novembre 1907.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Edition - PAYOT & C^{IE} - Edition

Vient de paraître :

Un roman historique vaudois

SAMUEL CORNUT. *La Trompette de Marengo*. Fr. 3.50.

VIRGILE ROSSEL. *Nouvelles bernoises*. Fr. 3.50.

LINA BÖGLI. *En Avant*. Lettres écrites par **une institutrice** pendant un voyage autour du monde. Fr. 3.50.

NOELLE ROGER. *Docteur Germaine*. Roman. Nouvelle édition. Fr. 3.50.

E.-I. MICHELET. *Essai sur l'histoire de Nicolas II*. In-16. Fr. 1.—

D^r MERMOD. *Hygiène de l'Oreille, de la Gorge et du Nez*. Petit in-16, toile souple. Fr. 1.50.

! Deux chefs d'œuvre offerts à la jeunesse !

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. *Paul et Virginie*. Edition pour la jeunesse. 1 vol. grand in-16, illustré de 5 gravures en couleurs. Fr. 1.25

SWIFT. *Voyages de Gulliver*. Edition pour la jeunesse, bel in-4, demi-toile contenant 22 dessins à la plume et 7 gravures en couleurs. Fr. 3.—

Caisse de Prévoyance Suisse

Société mutuelle d'Assurances sur la vie

Fondée avec coopération de Sociétés d'utilité publique

Les bénéfices reviennent en totalité aux assurés.

Capitaux assurés au 31 décembre 1906

Fr. 47 599 023.

Avantages spéciaux aux membres de la S. P. V.

résultant de la convention du 2 juin 1906

S'adresser à MM. : **Pradervand**, inst. à Avenches ; **Tschumy**, instituteur à Cour sous Lausanne ; **RoCHAT**, instituteur à Vallorbe ; **Walter**, professeur à Cully, aux agents dans toutes les villes du canton, ou à M. **S. Dessauges**, inspecteur, 27, avenue du Simplon, à Lausanne, membre auxiliaire de la S.P.V.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE

Paraîtra par fascicules à partir du 16 novembre :

LE LAROUSSE POUR TOUS

Publié sous la direction de **CLAUDE AUGÉ**

Conditions de vente.

Le **Larousse pour tous** comprendra au minimum 100 fascicules à 30 centimes qui paraîtront, sauf cas de force majeure, chaque samedi, à partir du 16 novembre 1907. Il formera deux superbes volumes in-8° colombier (21 × 30,5).

Les **souscripteurs à forfait**, c'est-à-dire ceux qui souscrivent aux conditions du bulletin ci-contre, sont garantis contre les augmentations de prix qui pourraient survenir pendant le cours de la publication ou à son achèvement. Ils recevront donc l'ouvrage complet (de A à Z) aux prix indiqués au bulletin, même si le nombre de 100 fascicules prévus est dépassé.

Les acheteurs au numéro ne peuvent être considérés comme souscripteurs.

PRIX DE FAVEUR jusqu'au 31 décembre 1907

pour les souscripteurs à l'ouvrage complet :

En fascicules, au fur et à mesure de l'apparition	28 fr.
En séries de 10 fascicules, au fur et à mesure de l'apparition	28 fr.
En deux volumes brochés, livrables à la mise en vente de chacun d'eux	28 fr.
En deux volumes reliés demi-chagrin (fers spéciaux), livrables à la mise en vente de chacun d'eux	38 fr.

Payement par traites trimestrielles de 5 fr.

Au 1^{er} janvier 1908, le prix de souscription sera augmenté.

Remplir le bulletin ci-dessous et l'adresser avant le 31 décembre à la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE

BULLETIN DE COMMANDE

valable seulement jusqu'au 31 décembre 1907.

Veillez m'adresser un exemplaire du **Larousse pour tous**, au prix à forfait de **28 francs — 38 francs** (biffer le prix dont il ne doit pas être tenu compte.) que je payerai d'avance par traites trimestrielles de 5 francs.

L'ouvrage devra me parvenir à l'adresse ci-dessous :

En fascicules.

En séries de 10 fascicules au fur et à mesure de l'apparition.

En deux volumes brochés.

En deux volumes reliés (vert foncé — rouge).

Biffer les modes non choisis.

Nom (bien lisible)

Qualité

Domicile

Le 1907.

Signature :

Nos ménagères

sont maintenant convaincues des réels avantages qu'elles trouvent à acheter le **café** du "**Mercure**," avec lequel nulle autre maison ne peut rivaliser pour le prix et la qualité. La marchandise s'écoulant rapidement, elle doit nécessairement être toujours de première fraîcheur. **5 % d'escompte**. Prière de demander notre prix-courant.

Le "**MERCURE**," est la **plus grande**

maison spéciale pour la vente du **café**, du **thé**, du **chocolat**, du cacao, des biscuits, des bonbons, de la vanille, etc.

— **Plus de 80 succursales en Suisse** —
Expédition au dehors. — Prix-courants gratuits.

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRES ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

☛ Remise ☛

10 % au corps enseignant.

